



Sacrée rentrée

Il en est de la rentrée de septembre comme du nouvel an. On souhaite le meilleur, on formule des vœux pour soi, pour les autres, puis la réalité s'impose, et le temps qui passe érode nos illusions comme la mer dévore inexorablement la falaise.

Si tant est que les vacances aient pu mettre entre parenthèses, l'espace d'un court moment, les problèmes professionnels, la rentrée rime avec la réalité et son long cortège de difficultés présentes et annoncées.

L'emploi tout d'abord, qui fait l'objet d'une attention particulière de la part des services qui n'en peuvent plus, mais aussi de la part d'une administration qui, sous commande politique, déploie des trésors d'imagination pour détruire plus encore.

Plus que jamais concentrations, restructurations, remise en cause de la mission et des conditions de travail, révision des carrières, sont d'actualité.

Chaque décision, chaque outil nouveau mis en place, sont pensés pour dégager des économies à court terme, sans états d'âme ou réflexion sur les conséquences à venir en terme d'efficacité et de justice. L'apparence ; seule compte l'apparence.

Bref une rentrée DGFIP, contrôle fiscal en particulier, qui s'annonce comme un véritable chantier dont la conception est sous tendue par un maître mot : économies.

Solidaires Finances Publiques se bat, encore et toujours, pied à pied pour dénoncer cette vision, pour démontrer les effets pervers pour proposer, pour argumenter.

Mais Solidaires Finances Publiques est aux côtés des agents pour éveiller les consciences, dans et au delà de la DGFIP, pour engager partout sur le terrain et dans les instances, le seul combat qui vaille : en finir avec la suffisance, le mépris, l'inconséquence, retrouver à la DGFIP, pour ses agents, le respect, la reconnaissance et les moyens de travailler.

Contrôle fiscal : DRFIP-DDFIP vers une fusion-absorption ?

Les dernières annonces en la matière, démontrent une fois de plus, la volonté de notre administration de « coller » au plus près avec la réforme territoriale et la primauté de la région. La disparition de la DIRCOFI Centre qui doit éclater et intégrer la DIRCOFI RAB et la DIRCOFI OUEST en témoigne.

Au delà, la réalité s'impose. La DGFIP saisit l'occasion de poursuivre son programme d'économie de structures et d'économie de moyens sans se préoccuper des conséquences humaines mais également de la lutte contre l'ensemble de la fraude fiscale.

La volonté affichée de régionaliser l'action et le suivi de l'activité des BCR, volonté de mettre dans le giron de la région les actions et le pilotage des BDV, volonté d'orienter le CSP des PCE, posent le véritable problème d'avoir encore une initiative et une efficacité au niveau départemental. Ce détricottage se fait sans aucune vision de ce que doit être la lutte du contrôle fiscal à tous les échelons.

Pour rappel, le contrôle fiscal départemental représente plus de 5 milliards d'euros et démontre l'efficacité du contrôle fiscal au niveau départemental, même sous la pression de fortes contraintes budgétaires on ne peut évacuer la rentabilité et l'efficacité du contrôle départemental.

Pourquoi remettre en cause le maillage ?

Une fois de plus la réalité économique et politique conduit à diminuer le nombre d'acteurs dans les différents services SIP, SIE, PCE, SPF enregistrement...

S'il y a un vrai problème de programmation aujourd'hui il ne peut se ré-

soudre avec une fusion des services ou du commandement au niveau régional, le niveau d'amélioration se situe certes dans la mutualisation, mais aussi dans une formation professionnelle continue en adéquation avec les enjeux locaux, appuyée par une documentation de qualité en provenance de services spécialisés dans la lutte contre la fraude. Tout autre moyen utilisé relèvera de l'artifice et du même constat d'insuffisance.

Le rapprochement -rattachement- des BCR (Brigade de Contrôle et de Recherches) aux Dircofi, rattachement métier aux dircofi et gestion aux DDFIP et DRFIP, n'est surtout pas de nature à obtenir une meilleure efficacité de la programmation. Leur métier est avant tout l'initiative au delà des axes régionaux, leur connaissance du terrain qui sert à la fois les intérêts bien compris de la région et du département. Cette « double direction » met en exergue des problèmes d'organisation du travail sous tendu par le manque des moyens.

La DG avait besoin d'un point d'appui, qu'elle a suscité, et trouvé avec la fusion opérée dans l'Orne entre BDV et Dircofi. La volonté d'en finir avec les BDV c'est aussi la nécessité d'adapter les moyens volontairement restreints aux enjeux. Sous couvert d'efficacité et de rationalisation les directions locales sont peu à peu amenées à confier l'encadrement technique et décisionnel aux Dircofi. Certaines directions locales vont plus loin, conscientes de ce problème, et demandent même le transfert des BDV vers les DIRCOFI en totalité : gestion des agents et encadrement technique.

A vouloir se prévaloir d'une vision globale cela conduit inévitablement à une désertification du contrôle départemental et donc à la création de friches fiscales volontairement ignorées qui vont à l'encontre d'une véritable lutte de la fraude fiscale en amont et en aval.

Dès 2016, cela s'est traduit par un redéploiement d'emplois vers des zones préalablement abandonnées par une politique irréflective de la DG.

En cohérence totale avec le système de pensée la DGFIP prend toute sa place dans la finalisation du système d'information des ressources humaines des ministères économiques et financiers (Sirhius) à échéance 2018.

Les 150 services RH répartis sur toutes les directions locales seront regroupés dans une dizaine de centres répartis sur le territoire (SCRH), des directions prévoient déjà des restructurations de locaux pour pouvoir les accueillir, d'autres pour les voir partir... Une nouvelle fois, nous sommes confrontés à la volonté de coller à la réforme territoriale et la suprématie de la région, mais aussi et à court terme à une réduction de la voilure administrative en terme d'emplois et de structures.

Pour répondre à une interpellation -injonction- de la cour des comptes, les ministres mettent en avant «l'essentiel» : «le retour sur investissement est désormais clairement mesuré... L'évaluation de ces gains repose pour la DGFIP comme pour les autres directions des ministères économiques et financiers sur un redimensionnement des CSRH... l'évaluation de 569 ETP (Emplois Temps Plein) économisés, dont 300 à la DGFIP, est confirmée... C'est un objectif du projet à l'horizon 2020... » dit les ministres dans leurs réponses à la cour des comptes.

Que penser également des expériences des pôles de programmations au sein des

dircofi, lorsqu'en parallèle les membres des PCE participants à ces expériences sont «débouchés» par les dircofi expérimentatrices ? L'expérimentation de la Dircofi nord a été validée et sera amenée à se généraliser. Nous ne reviendrons pas sur la faible portée de cette expérimentation dans le temps mais également quant au nombre de personnes concernées. Là encore, la priorité est donnée aux dircofi pour la programmation, avec transfert de la compétence des agents vers ces pôles. La DG souhaite aborder dans un groupe de Travail le bilan des Pôles Contrôle Expertise sous le prisme de leurs rôles, de leurs missions, de leurs résultats ... la question est une nouvelle fois posée ; si les pôles de contrôle et expertise départementaux sont à terme transférés au niveau des dircofi, que restera t'il de la détection de la fraude au niveau départemental ?

Quel est l'avenir du contrôle fiscal externe au sein des départements ? L'adaptation de la fraude est réactive et s'engouffre rapidement dans chaque brèche ouverte, si la présence au plus près du terrain n'existe plus, des schémas de fraude vont se développer dans ces zones.

D'autres services suivront cette voie, pour certains des «percées» sont expérimentées comme le recouvrement avec la création des PRS rattachés aux dircofi, le contentieux avec l'expérimentation maintenant validée du pôle pénal en dircofi.

La majeure partie du contrôle fiscal bascule sur les dircofi. La gestion reste encore au niveau départemental avec les SIP et SIE, mais avec une volonté d'intensifier les regroupements. Ce qui accentue encore la dissociation totale entre gestion et contrôle, un éloignement de l'ensemble des services du terrain et donc une déperdition du renseignement de proximité.

La philosophie de cette démarche globale tend à prouver que le contrôle fiscal

actuel a vécu.

Tirant les leçons de son propre échec, sans pour autant maîtriser l'avenir, la direction générale en est réduite pour l'instant à user de palliatifs: note été 2015 : difficulté de transmission inter services, décembre 2015 : nécessité d'avoir recours au renseignement extérieur de qualité et de le rétribuer, note de novembre 2015 : rattachement des BCR et des « petites » brigades départementales aux DIRCOFI pour un meilleur encadrement technique, redéploiement des postes de vérificateurs pour être plus proche des sites plus risqués en matière de fraude, enquête et audit de l'IGF sur le CFE.

Partant de là, elle tente de dessiner un certain nombre d'orientations sous couvert de simplifications, mais avec les mêmes impératifs d'économie de moyens, de concentration, de réduction de la voilure : le bilan très positif de la « police fiscale », présentation d'une nouvelle procédure « l'examen de comptabilité » qui s'adresserait en priorité aux PCE, aux BDV mais également aux autres structures du contrôle fiscal régionales et nationales (confère compte rendu du GT du 18 mai 2016), pour la DG cette procédure pourrait très bien s'étendre aux contrôles liés au reversement du Prélèvement à la source (PAS), d'une procédure spécifique d'instruction sur place des demandes de remboursements des crédits de TVA (cf compte rendu du GT du 22 juin 2016)..

L'administration en mettant bout à bout ces éléments veut démontrer que le contrôle fiscal doit évoluer, elle semble s'orienter vers deux types de CF, le contrôle «judiciarisé» qui correspond entre autre à «la police fiscale», les affaires liées à l'international, mais aussi à une exploitation maximale des renseignements détenus par les services et des «lanceurs d'alertes» et ce que l'on pourrait appeler les régularisations et CFE «light».

RIALTO INVESTIGATIONS/MEMO

Dès 2011 et la présentation du projet du module Rialto Investigations notre organisation a émis des critiques tant sur le fond du sujet que sur le contenu même de l'outil.

Sur le fond, l'approche de la Direction Générale se traduisait, bien au-delà d'une nécessité partagée sur la traçabilité des travaux, par un suivi tatillon, voire et nous l'avons dit, par un flicage de l'activité des agents alors qu'ils demandent au moins du respect et de la confiance.

Sur la forme nous avons mis en avant le manque évident de souplesse de l'outil, la lourdeur des applications constituant un frein à l'appréhension des dossiers (informations à saisir, navigation dans les menus, validation de toutes les étapes par le chef de brigade), ce qui pouvait se résumer par l'aspect chronophage d'un tel outil au détriment de l'efficacité recherchée.

En clair :

- application chronophage,
- standardisation et normalisation du contrôle fiscal,
- surveillance des agents qui une fois de plus sont destinés à passer plus de temps à se justifier qu'à contrôler et à lutter efficacement contre la fraude fiscale,
- application qui vise aussi à pallier à une formation professionnelle insuffisante dans la durée sans répondre à l'exigence de soutien technique face à une fraude fiscale qui se diversifie et se complexifie.

D'entrée de jeu c'était non à RIALTO INVESTIGATIONS.



Suite et non fin

Présentation a donc était faite par les représentants de la DG à partir d'un cas pratique.

Mémo contient 7 pages à compléter, par l'agent vérificateur et par le chef de brigade. Les parties obligatoires figurent à gauche tandis que les parties facultatives se trouvent sur la droite.

L'ouverture du logiciel se fait par l'identifiant et le mot de passe, comme dans toutes les applications informatiques. L'accès à rialto memo peut se faire de 3 manières : l'arborescence, l'onglet memo ou la boussole.

Une saisie est toujours nécessaire concernant les dossiers non intégrés dans sirius tels que les auto entrepreneurs et les SCI. Il est nécessaire de valider le régime d'imposition, de renseigner le suivi des déclarations, la méthode de vérification et les enjeux liés au dossier tels que CIR, international, reconstitution..., cela permet d'éliminer les questions liées à ces problématiques si le dossier n'est pas concerné, sinon des aides sous forme de questions apparaissent, ce sont des points incontournables à examiner, comme par exemple absence de comptabilité, une fenêtre s'ouvre date du procès verbal....

Des champs libres sont insérés pour laisser la possibilité d'apporter des précisions, comme par exemple délimiter l'objet social, ces données se retrouveront dans le rapport de vérification.

Pour changer de page, il est nécessaire d'enregistrer, ce panneau reste accessible sur la totalité du document, un message bloquant apparaît si l'on veut changer de page sans avoir au préalable validé.

A ce sujet pour éviter toute ambiguïté et différence de traitement suivant les directions, nous avons demandé que la Direction Générale lors de la mise en place de l'outil, le moment venu, adresse une note très précise aux directeurs sur l'aspect strictement obligatoire de certaines parties, et surtout sur l'aspect strictement facultatif des autres.

Réponse nous a été faite qu'il en sera ainsi dans le cadre de l'opération.

Concernant les axes et leur présentation nous avons fait d'abord remarqué un doublon avec Alpage, il s'agit tout simplement d'une recopie de ce qui avait été saisi en amont.

Les représentants de CF1 nous ont opposé le fait que pour eux il n'y avait pas de vrai doublon dans la mesure où cette partie sur Memo n'était qu'une synthèse appor-

Mardi 21 juin 2016 s'est tenu un groupe de travail dont le seul objet à l'ordre du jour portait sur une présentation de l'outil MEMO.

tant si nécessaire des précisions.

Toujours sur les axes et la possibilité pour le chef de service de rajouter ou d'enlever des axes nous avons demandé, si cette partie avait un effet bloquant.

La réponse fournie est sans ambiguïté : oui cela a un effet bloquant, mais c'est le seul effet bloquant dans l'outil Memo. A noter que le chef de brigade peut ajouter jusqu'à cinq axes.

Il est donc nécessaire d'alimenter « rialto memo » au fil de l'eau, le chef de brigade doit valider très rapidement les axes : après le csp du dossier ou au tout début des investigations sur place.

Par ailleurs et en fonction du déroulé du contrôle il est possible de revenir sur cette partie pour rajouter des axes, apporter des précisions comme l'utilisation du droit de communication.

Le chef de brigade a également la possibilité de flécher le dossier en profil pénal, difficultés de recouvrement, prescription ou autres. Sur la partie méthodologie, les aides sont fournies sous forme de déroulé de questions, et non obligatoirement servies, la Direction Générale nous a fait savoir qu'il s'agissait avant tout d'une aide supplémentaire apportée aux jeunes agents.

Sur cette même partie figurent des fiches consultables décrivant les différents types de fraudes, les articles du CGI s'appliquant, le tout mis à jour, avec la possibilité de copier/coller.

Pour Solidaires Finances Publiques, sans nier l'utilité de ces outils, il ne doit pas s'agir avant tout d'un simple palliatif à l'insuffisance de la formation professionnelle continue.

Le rapport de vérification reprend les éléments habituels avec des zones libres limitées à 750 caractères pour apporter des précisions. Les modalités du contrôle sont essentiellement à remplir par le chef de brigade (binôme, appui BCR, droit d'enquête, L16B, ESFP connexe...flagrance, appuis techniques...) le délai de 3 mois s'applique t'il ? Si oui nous avons demandé de préciser les cas possibles de prorogation des délais.

Sur la page « point d'étape et synthèse », les axes sont repris, par un ascenseur déroulant il est possible d'indiquer ce qu'ils sont devenus. Cette page recense les travaux jusqu'à la 3924.

Les surveillances à exercer sont toujours présentes.

Les fiches récapitulatives à destination

des PCE, des SIE, des PRS sont alimentées automatiquement et sont destinées à remplacer les fiches de synthèse établies à la demande des directions. Nous avons demandé que cela soit rappelé dans la note aux directions, afin que ces dernières n'exigent pas d'autres documents.

Une e-formation sera proposée au SIE sur ces fiches. Pour Solidaires Finances Publiques, l'e-formation est totalement inadaptée. Nous revendiquons une vraie formation de qualité et sur place dans l'intérêt des agents et de la mission.

Le rapport de vérification ne reprend que les saisies obligatoires, on peut intégrer au besoin les saisies facultatives.

Il est nécessaire de saisir les dates des AR pour le suivi des dossiers.

L'interlocution, le contentieux ne sont pas pour le moment intégrés dans rialto memo, cela sera sans doute possible dans une autre version.

Solidaires Finances Publiques a mis en garde la Direction Générale contre toute précipitation dans l'installation de l'outil, rappelant le précédent Rialto Investigations.

Nous avons fait part à nouveau de nos exigences :

- mise à disposition rapide d'une version nomade pour les agents,
- présentation de memo aux agents concernés, écoute et prise en compte de leurs suggestions,
- convocation des CHS- CT sur le sujet,
- passage obligatoire par un CT,
- formation des agents.

Les représentants de l'administration n'ont apporté aucune précision sauf à dire qu'ils « nous avaient entendu ».

Pour Solidaires Finances Publiques, nous notons les améliorations mais l'outil ne peut en rester en l'état et ne doit pas être mis en application de façon précipitée.

Tout en respectant les préceptes en matière de suivi du contrôle (non contesté par les vérificateurs-rices), il suffit de mettre en place un nouveau rapport de vérification, déjà lié aux outils existants (alpage) à servir avec des données utiles et d'utilisation souple (version nomade). Rapport non seulement utile en matière de suivi d'activité mais aussi en terme d'efficacité fiscale. Une telle approche serait comprise par les agents et servirait utilement les travaux postérieurs à la procédure (contentieux) mais également les observateurs extérieurs (cour des comptes).

L'administration a initié et utilisé l'individualisme, pour isoler les agents, étouffer toute contestation.

**Alors, face à cette politique
il faut se battre ensemble.**

Rien n'est donné. Tout ce qui est obtenu est arraché. Rien n'est gravé dans le marbre, ni le pire ni le meilleur. Seuls la vigilance, la volonté et si nécessaire le combat permettent de garder les acquis, d'éviter les dérives et d'empêcher les reculs.

De nombreux exemples ont démontré aussi qu'en étant unis et déterminés nous pouvons obtenir plus. Face aux attaques d'une ampleur inouïe concernant nos droits, nos carrières, notre rémunération, l'avenir même de nos missions, nous devons agir ensemble sans concession, sans frilosité.

Nous sommes loin de la gestion du quotidien, nous sommes à un moment historique, qui suivant le tournant qui sera pris, verra ou pas, la survie de notre administration et donc de l'avenir de chacun au sein de celle-ci.

Il est de notre honneur d'être acteur.



BULLETIN D'ADHÉSION

2016

SECTION :

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement



NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation

Temps partiel %

**IDENTIFIANT
MINISTERIEL**

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____

Mel personnel
.....

